



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-11-5

Séance du vendredi 15 novembre
2019

STRATEGIE OR SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SOCIALE DE LA LANGUE REGIONALE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENT :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n°CG-2010-2-8-1 du 25 juin 2010 relative aux orientations de la politique linguistique et aux critères de subventions de fonctionnement,
- VU la délibération du Conseil général n°CG-2012-6-8-4 du 5 décembre 2012 relative aux critères de subventions de fonctionnement applicable au programme langue et culture régionales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 13 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Accorde des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 12 500 € telles que détaillées ci-dessous :

- Collège public GAMBETTA de RIEDISHEIM (2 groupes) : 2 500 €.

Cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 65-28-65737-2657-311 du Budget départemental 2019 et fera l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

- Collège privé Jeanne d'Arc de MULHOUSE – Fondation Providence Ribeauvillé (4 groupes) : 5 000 €
- Collège privé de l'Assomption de COLMAR – Association de Gestion (4 groupes) : 5 000 €.

Ces subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du Budget départemental 2019 et feront l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité